

CHEVERNY.INFO



Mairie de Cheverny

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :

9h-12h / 14h-16h30

Mercredi et jeudi :

9h-12h

Samedi

9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire	
Fortes précipitations	1
En direct de la mairie	2
Compte rendus des Conseils municipaux	3 - 4
En direct de la mairie	
Agenda	5
Echo du Caquetoire	6



Bulletin municipal Juillet / Août / Sept 2016

EDITO DU MAIRE

Bonjour à tous,

C'est une drôle de saison qui a débuté par un temps incertain et l'eau pourtant si indispensable qui sort de nos belles rivières, qui inonde les terrains, les cultures, les routes. Vous retrouverez, plus loin, ces éléments et leurs effets avec notamment ce que la commune a mis en œuvre pour atténuer les conséquences liées à cette météo. D'autres effets méritent aussi toute notre attention, les journées caniculaires qui imposent la surveillance des personnes les plus fragiles. Cette saison particulière qui favorise la croissance des végétaux qu'il faut tailler, tout en respectant les horaires de tonte et la gestion des déchets verts. Enfin une saison qui nécessite aussi un peu plus d'attention dans le cadre du dispositif « voisins vigilants » et l'appui de la gendarmerie auprès de laquelle il est possible de signaler son absence.

Mais la saison estivale favorise un temps de rencontre sur notre belle place de village à la suite de la magnifique édition Jazzin' Cheverny qui a battu des records lors du concert des Blues Brothers. Quelques animations musicales en juillet, trait d'union pour débiter, les 5, 6 et 7 août, la 9^{ème} édition de l'Echo du Caquetoire que vous connaissez tous. Les 17, 19 et 27 août, le festival « Va jouer dehors » proposera du classique en plein air, loin des clichés feutrés des salles de concert. Enfin, en septembre, l'incontournable fête des vendanges avec des artistes et d'aussi talentueux vignerons et vigneronnes pour prolonger la dynamique de notre place de village où tout le monde se retrouve dans une allégresse générale qui fait du bien.

Je vous souhaite à tous une très belle saison, de belles découvertes et l'envie de partager de bons moments.

Lionella Gallard, Maire de Cheverny

Fortes précipitations



C'est la formule employée lorsque l'eau dépasse les mesures habituelles, lorsque les ruisseaux, les rivières, s'échappent de leurs tracés pour recouvrir des espaces inattendus. C'est la violence, l'intensité et la force de ces courants qui ont modifié nos paysages, coupé nos routes et nos chemins, envahi les habitations et les jardins. Ce sont des parcours quotidiens bouleversés, des transports collectifs réduits au service minimum. Des commerces qui ne sont pas livrés, des écoles qui n'ouvrent pas, des exploitations agricoles qui n'exploitent pas, et toute une industrie au ralenti qui vit au rythme d'une onde imprévisible.

Pourtant, on a remarqué le formidable travail de nos institutions : les pompiers, les forces de l'ordre, les élus, les services techniques. Et puis les entreprises de réseaux, les associations et les citoyens solidaires qui se sont spontanément présentés en mairie pour apporter leur aide.

Sur notre commune, une vingtaine de maisons ainsi que 3 entreprises ont été impactées principalement le long de la route de Fougères, du côté de Troussay ou Villavrain et plus modérément route du Bûcher. Les démarches ont été entreprises auprès des services de l'État et du département dès le 1^{er} juin.

Par arrêté en date du 8 juin notre commune a été classée en état de catastrophe naturelle ce qui a permis la prise en charge rapide des sinistres et le versement d'aide exceptionnelle versée par l'état, le département ou le CIAS pour les sinistrés les plus fragiles.

Nous avons interpellé les services départementaux sur la problématique des fossés route de Fougères et le curage a été fait fin juin.

Nous sommes aussi intervenus auprès du Syndicat du Beuvron pour une gestion appropriée du Courpin.

Enfin, le programme de curage des fossés communaux se poursuit et a été complété par l'intervention d'une hydro-cureuse pour les ponceaux communaux (à noter : l'entretien des ponceaux desservant les propriétés privées sont à la charge des propriétaires).

Cet aléa climatique laissera des traces qui s'illustrent, notamment de multiples clichés insolites. Mais il gardera aussi, en mémoire, une autre précipitation, celle des habitants. La belle énergie des hommes et des femmes qui se sont entr aidés. L'eau n'a pas de frontière, la solidarité non plus, surtout lorsqu'elle déborde et prend sa place légitime.

Inadmissible !



Il n'y a pas une semaine où nos employés communaux n'effectuent le tri et le ramassage de dépôts sauvages sur le site de tri sélectif situé route de Romorantin.

Un site de tri n'est ni une déchetterie, ni une décharge qui permet le dépôt en vrac de déchets volumineux dont la place est la déchetterie de Cellettes pour laquelle nous payons une redevance.

Les personnes qui, soit par facilité, soit par incivilité, ne respectent pas ce dispositif nuisent à l'esprit de notre village et offrent une image dégradée aux riverains mais aussi aux nombreux touristes qui y font étape.

Dorénavant, une amende sera systématiquement imputée aux individus qui ne respectent pas cet espace. Nous devons préserver ce système de tri en montrant l'exemple et en déposant, dans les containers adaptés, les déchets.

Nous mettons à votre disposition un nouveau point tri situé à côté de la salle des fêtes.

Merci à tous de votre compréhension et de votre engagement pour que notre commune reste propre et accueillante.

Villavrain



Enfouissement des réseaux

Les travaux préparatoires d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au lieu-dit «La Pierre Percée» par le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) ont été réalisés. Les câbles seront enfouis dans le courant du dernier trimestre.

Les frais relatifs à l'enfouissement du réseau électrique sont pris en charge par le SIDELC ; en revanche, le montant des travaux liés à l'enfouissement du réseau téléphonique, estimé à 7 135,72 €, est à la charge de la commune.

Le rapport d'activité complet du SIDELC est consultable en mairie.

Sécurisation carrefour

Route de Romorantin/Rue de l'Argonne

La route de Romorantin est une ancienne route départementale, déclassée et reclassée dans le domaine communal. Cette voie est mitoyenne avec la commune de Cour-Cheverny.

La rue de l'Argonne est une voie communale située entre l'avenue du château et la route de Romorantin. Sa continuité est assurée sur la commune de Cour-Cheverny par la voie de Chantreuil qui aboutit sur la RD 765.

Plusieurs accidents ont eu lieu dans ce carrefour entre la route de Romorantin et la rue de l'Argonne car cette rue est très fréquentée par les usagers désirant rejoindre plus facilement la RD 765.

D'autre part, un problème de stationnement se pose dans cette rue, notamment côté bourg, ce qui gêne le passage des véhicules et du bus scolaire.

Une étude a été menée par l'antenne territoriale Centre de la DDT 41 qui a identifié ce carrefour comme potentiellement dangereux et qui préconise un certain nombre d'aménagements.

La commission voirie intercommunale Cheverny/Cour-Cheverny a envisagé plusieurs solutions.

Afin de vous faire part des différentes données (rapport de l'Agence technique) et des solutions envisagées une réunion publique aura lieu **le Jeudi 15 septembre à 19 h dans la salle du conseil de la Mairie de Cheverny.**

Après-midi éco-citoyen

Le 25 mai dernier le Conseil des Jeunes en collaboration avec le Conseil des Sages organisaient leur 2^{ème} rendez-vous éco-citoyen.

Une quinzaine de personnes motivées a répondu présent à ce rendez-vous. Au programme : désherbage de la place de l'église et des massifs de plantes ornementales du parking.

Et c'est dans la bonne humeur que s'est achevée cet après-midi éco-citoyen autour d'un goûter bien mérité.

Transport scolaire

La grille du circuit sera transmise aux familles et disponible sur le site internet de la mairie une semaine avant la rentrée.

L'inscription au service de transport scolaire est effective pour l'année scolaire entière ; le paiement du forfait est dû trimestriellement. Les familles sont redevables quelle que soit la fréquentation du ou des enfant(s).

La participation financière trimestrielle est identique à celle de l'année scolaire 2015-2016, à savoir :

- 30 € pour un enfant, 50 € pour deux enfants, gratuité pour le 3^{ème} enfant, pour les familles de Cheverny et Cour-Cheverny,
- 40 € pour un enfant, 60 € pour deux enfants, gratuité pour le 3^{ème} enfant, pour les familles résidant hors de ces communes.

La facture sera adressée au début de chaque trimestre et payable auprès de la Trésorerie de Blois Agglomération.

Compte rendus des Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 2 mai 2016

Approbation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) : tous les établissements recevant du public doivent être accessibles pour tous types de handicaps. La commune a établi son agenda d'accessibilité en tenant compte des contraintes techniques (tous les bâtiments sont situés dans le périmètre classé). La mise en accessibilité engendre les travaux suivants :

Mairie : rampe amovible et sonnette, *église* : rampe amovible et signalétique, *salle des fêtes* : sanitaires adaptés, lavabo accessible, signalétique, bandes adhésives sur les vitres, *office du tourisme* : accessible à l'extérieur, mais l'agencement du mobilier n'est pas compatible. La mise aux normes sera à la charge de l'office du tourisme, *salle de danse* : changement de la grille au sol et du ressort qui est trop important, *salle des seniors* : suppression de l'armoire et mise en place de signalétique et *cimetière* : pas de cheminement puisque le sol est meuble mais modification du règlement qui autorise l'entrée des véhicules en cas de handicap.

Estimation financière : 2017 (1er semestre) : mairie 2 000 €, salle des seniors 720 € ; 2018-2019 : salle des fêtes - sanitaires 6 000 €, bloc porte 4 010 €, aménagement extérieur 1 795 € ; 2021 : église 2 000 € et salle de danse 1 400 €. Le coût global s'élève à 18 395 €. Le dossier d'accessibilité est transmis à la Préfecture pour validation. L'ensemble du Conseil Municipal valide cet agenda d'accessibilité.

Cimetière : Ad'AP modification du règlement pour autoriser l'accès en voiture dans le cimetière aux personnes à mobilité réduite

L'ensemble du Conseil Municipal valide la modification du règlement (article 5).

SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) : travaux enfouissement du réseau téléphone au lieu-dit « La Pierre Percée » : le devis du SIDELC pour l'enfouissement du réseau « téléphone » est de 7 135,72 € au lieu de 14 000 € prévu initialement. Le SIDELC prend en charge la totalité des travaux liés à l'enfouissement du réseau électrique. Une gaine pour la fibre optique sera passée en même temps que le câble. Le Conseil Municipal valide ce nouveau devis.

Avenant à la convention de mutualisation des matériels entre la commune de Cheverny et de Cour-Cheverny - mise à disposition de personnel pour l'utilisation de la balayeuse : la commune de Cour-Cheverny a fait l'acquisition d'une balayeuse, dont l'utilisation ne doit se faire que par une personne formée à ce matériel. Le technicien de Cour-Cheverny « pourrait » nettoyer les 2 communes à la suite (avenue du Château, rue de l'Argonne et route du Bucher, ce qui économiserait aux agents communaux de Cheverny, 2 journées/mois de travail. Le Conseil Municipal valide la mise à disposition du personnel et du matériel de Cour-Cheverny.

Personnel administratif : contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité - Personnel technique : contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité : ces 2 points concernent un poste d'agent d'accueil (tâches administratives) et un poste d'agent technique (accompagnement dans le car scolaire et remplacement pour l'entretien des locaux). Deux postes différents sont donc à créer : un contrat d'agent administratif et un contrat d'agent technique, pour une durée de 6 mois pour faire face à un accroissement d'activité. L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ces créations de postes.

Ecole publique et école privée : Noël 2016 - participation communale à l'achat de jouets : la commune de Cour-Cheverny octroie un forfait de 520 € pour les enfants de l'école publique, soit 6,41 € par enfant ; la même somme est donnée pour les enfants de l'école privée. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'octroi d'une somme maximum de 10 € par enfant.

Ecole publique et école privée : participation communale à l'achat de calculatrices ou de dictionnaires pour les enfants de CM2 rentrant au collège : après un sondage auprès des familles, la majorité des enfants recevra une calculatrice (3 préfèrent un dictionnaire). Aucun enfant de Cheverny n'a choisi le dictionnaire. Le Conseil Municipal vote pour un forfait de 20 € maximum par élève pour l'achat du matériel.

PLU (Plan Local Urbanisme) : signature d'un protocole d'accord avec le cabinet ISOCELE : la commune souhaite récupérer l'intégralité du dossier en version modifiable. La somme demandée par le cabinet s'élève à environ 13 000 €. Une transaction est possible pour un montant de 7 000 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la signature d'un protocole d'accord (paiement contre remise des documents) ainsi que pour la décision modificative au budget autorisant cette dépense.

Affaires diverses : Entretien des extincteurs : un nouveau prestataire a fait une proposition mieux disante pour l'entretien du matériel. Les contrôles seront faits en septembre au lieu de juillet. Le Conseil valide cette proposition. **DSR** : subvention de 24 000 € pour les travaux de voirie. **Cimetière** : une somme de 5 000 € a été attribuée par la réserve parlementaire. **1 000 arbres pour le climat** : Agglopolys finance la plantation d'arbres. La commune déposera un dossier de candidature. **Sécurité routière** : propose une formation gratuite. Jean-Claude CHADENAS se charge de l'organiser pour les seniors.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 juin 2016

Travaux de voirie VC n°11 et VC n° 30 - choix de l'entreprise : après étude des devis des entreprises EUROVIA, EIFFAGE et COLAS par la Commission « Appels d'offres », c'est la Société COLAS qui a été retenue. Le montant total des travaux s'élève à 104 598,80 € HT. L'ensemble du Conseil Municipal valide ce choix.

Festival des Arts de la Rue 2016 - signature d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) avec la Communauté de Communes Grand Chambord : une subvention de 4 300 € est attribuée pour le Festival. L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le PACT.

Association sportive Vineuil Sport - demande de subvention : cette association demande une subvention de 250 €. La commune a offert deux coupes à l'occasion de cette course. Onze membres du Conseil Municipal sont d'accord pour l'attribution d'une somme de 80 €, un conseiller s'abstient

Fête des vendanges - demande de subvention : Monsieur TEVENOT, Président du Syndicat des Viticulteurs, dans un courrier adressé à Madame le Maire, demande une « aide » compte tenu des récents sinistres subis par les viticulteurs, dus au gel et aux inondations. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Commission de révision des listes électorales - désignation du délégué de l'administration : en mars 2014, François CAZIN a été élu à ce poste, renouvelable tous les ans durant 3 ans. Il accepte d'occuper cette fonction pour la 3^e année. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette décision.

Ecoles privée et publique - achat de calculatrices : lors du dernier conseil municipal, un forfait de 20 € a été accordé pour l'achat de calculatrices destinées aux élèves de CM2. Le prix d'une calculatrice étant de 16,75 € HT, soit 20,10 € TTC, une délibération modificatrice doit être faite pour 0,10 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour un forfait de 21 € maximum.

Conseil Départemental – transport scolaire collège de Contres : création d'un arrêt de car au carrefour de La Démalerie et Les Bombardières L'arrêt, sur la route de Contres, sera maintenu, à la demande de Madame le Maire ; toutefois un nouvel arrêt sera créé au carrefour cité ci-dessus. En ce qui concerne la création d'un nouvel arrêt, complétant celui de la Croix de l'Ormeau, le Conseil Départemental donnera sa réponse début juillet. L'ensemble du Conseil Municipal valide ces décisions.

Agglopolys – Opération « Plantons le Paysage 1000 arbres pour le climat » : signature de la charte de l'arbre

Le dossier est en cours d'élaboration par Alain GUILLOT. Un expert se déplacera pour évaluer les besoins de la commune et aider au choix des essences. Prestations gratuites. Le Conseil Municipal valide ces propositions.

Compte rendu des Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 juin 2016 (suite)

Achat de jardinières à la commune de Cour-Cheverny : plusieurs jardinières de la commune ont été cassées ou volées, d'autres sont très fragilisées par leur ancienneté. Le montant d'une jardinière rectangulaire neuve est de 250 €. La commune de Cour-Cheverny devant remplacer une partie de son matériel, le Conseil Municipal est d'accord pour lui acheter 6 jardinières rectangulaires à 35 € pièce, 3 jardinières rondes (1 m de diamètre) à 25 € pièce, 3 jardinières rondes (0,80 m de diamètre) à 20 € pièce, soit un montant total de 345 €.

Prêt de la balayeuse de Cour-Cheverny : le montant de la location du matériel est de 50 €/h ; le coût du personnel de 16 € ou 19 €, en fonction du grade de l'agent qui effectuera le travail.

Frelon asiatique : depuis janvier 2016, Agglopolys prend en charge la destruction des nids à 100 %. Le personnel communal devra, dans un premier temps, s'assurer qu'il s'agit bien de cette espèce. Monsieur SINET, à titre d'expert, validera ces constatations.

Dotations : elles sont en baisse. FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Inter Communales) : - 2 200 € (16 000 € en 2015), DSR (Dotation de Solidarité Rurale), DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : - 14 753 € en cumulé (respectivement en 2015 : 141 000 €, 3 991 € et 29 879 €).

Nuisances sonores : le Conseil des Sages a reçu un courrier de plaintes concernant les éoliennes et les tonne-fort. Une note explicative des viticulteurs a été jointe au dernier bulletin municipal.

Travaux de la maison rue de l'Argonne : le dossier de demande subvention au titre du fonds d'investissement local a été refusé. Madame le Maire signale que les communautés de communes et les communes importantes ont reçu des subventions au titre de ce fonds, au détriment des petites communes. Aucune des communes rurales de Loir-et-Cher n'a touché de subventions.

Un nouveau dossier sera déposé en 2017 après réunion de la commission « matériel ».

Cimetière : octroi de la DETR pour la réfection des chapelles et du mur, et la création d'un jardin du souvenir, pour un montant de 18 815 €, soit 40 % du montant total des travaux (47 038 €).

Subvention « zéro pesticide » : 16 000 € nous ont été attribués.

« **Les petites Cabossières** » : François CAZIN est allé constater que le débit continu d'eau, sur ce site, était engendré par la station d'épuration. Il est donc répertorié comme fossé et non comme cours d'eau, ce qui permet à la commune, d'en maîtriser l'entretien.

Inondations : une vingtaine de sinistres ont été signalés route de Fougères, aux Bombardières, à Troussay et route de l'Ebat. La plupart concerne des maisons avec sous-sols. Les pépinières BOUCHÉ, le golf et le camping des Saules ont été touchés.

La commune demande une reconnaissance de catastrophe naturelle. Le conseil des ministres donnera sa réponse le 8 juin. Monsieur le Préfet organise une réunion le vendredi 10 juin. Il est probable que le département soit déclaré sinistré. Si la réponse est positive, la prise en charge sera totale ; il n'y aura alors aucune notion de vétusté.

Conséquences de la sécheresse : le dossier est long à étudier. La réponse sera donnée fin juin-début juillet. Si elle est positive, les dossiers devront être adressés aux compagnies d'assurance, dans un délai de 10 jours.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 juillet 2016

Atelier de bijoux « Gemmes » - Mme THIBAUT Johanna : demande de mise à disposition du local communal situé 8, rue du Chêne des Dames : le local sera loué 250 €/mois, ouvert du 1^{er} juillet au 31 décembre. Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer le bail.

Conseil Départemental - demande de subvention au titre des Amendes de Police - aménagement du carrefour situé à l'intersection de la Rue de l'Argonne et de la Route de Romorantin : le devis ne concerne que la signalisation horizontale et verticale. La subvention du Conseil Départemental représente 20 % du montant total des travaux. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord.

Conseil Départemental - aide aux victimes des inondations - décision modificative budgétaire pour l'encaissement et le reversement par la commune de l'aide aux victimes : une vingtaine de maisons ont été « sinistrées » (route de Fougères, route de Troussay, route du Bucher, rue Colin, route de Contres...), la plupart avec sous-sol. La saturation des fossés est une des principales causes. Deux familles ont particulièrement été touchées. Une somme de 1 200 € sera encaissée par la commune qui reversera 600 € à chacune d'elles. Le Conseil Municipal valide cette décision.

FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) - décision modificative budgétaire

La somme de 3 000 €, représentant la participation de notre commune au redressement des fonds publics, a été budgétée. Or, la commune doit verser la somme de 3 307 €. Une décision modificative de 307 € doit être effectuée. Cette décision est votée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Personnel technique - recrutement d'un personnel dans le cadre d'un CUI – CAE (Contrat Unique Insertion – Contrat Accompagnement Emploi)

Un poste d' « employé des espaces verts et des bâtiments » a été publié auprès de Pôle emploi. Plusieurs candidats ont été reçus par Madame le Maire et Jean-Claude CHADENAS. Le poste éligible au CAE permettra le versement d'une subvention à hauteur de 80 %. La durée hebdomadaire est de 20 h (lundi, mercredi et vendredi). Le poste sera créé au 1^{er} septembre 2016. L'ensemble du Conseil Municipal valide ce recrutement.

BTP – CFA - demande de subvention pour un apprenti : un jeune de Cheverny suit une formation de serrurier-métallier. Les membres du Conseil Municipal proposent une subvention de 60 €, telle qu'elle a été votée lors de demandes similaires.

Défi inter-entreprises - participation de la commune : la 22^e édition se déroulera le 16 septembre à 18 h à Chambord.

Festival des arts de la rue « L'Echo du Caquetoire » 2016

Une réunion préparatoire aura lieu le vendredi 22 juillet à 19 h, salle du Conseil. L'inauguration se déroulera le 5 août à 14 h 30.

SIAEP (Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable) – approbation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
L'eau est de bonne qualité et le budget du Syndicat conforme aux prévisions.

Arrêt bus « Croix de l'Ormeau » : le Conseil Départemental accepte de conserver cet arrêt à condition de prévoir un espace de stationnement sécurisé (voir avec le propriétaire du terrain). L'autre solution possible est de transférer l'arrêt route de Cormeray (voie communautaire). La demande de limitation à 70 km/h sur la voie départementale, faite par Madame le Maire, a été refusée.

Création d'un arrêt bus « route du Bucher » : réponse négative du Conseil Départemental. L'arrêt sera aux « Robinières ». Le dossier pourra être représenté l'année prochaine.

Transport scolaire : le circuit du matin a été revu. Celui du soir est en attente en raison de 2 dossiers restant à régler. Le trajet sera revu dans les jours prochains afin d'en informer les familles pour la rentrée de septembre.

Subvention aux viticulteurs : une lettre de remerciements a été adressée à Madame le Maire. L'inauguration de la Fête des Vendanges aura lieu le 10 septembre à 17 h 30.

L'Atelier Ephémère



Installé pour 6 mois, «l'Atelier Ephémère» vous propose de découvrir des créations en joaillerie, maroquinerie, métallerie et peintures. Sur place, Johanna Thibault et Carine Darblade, adhérentes à la Maison des Artisans d'Art du Loir-et-Cher fabriquent une large gamme de produits artisanaux, de la bague au sac à main, des réalisations uniques vous attendent. Au sein de l'atelier-boutique, elles peuvent aussi réparer, ajuster, créer le modèle souhaité par le client. N'hésitez pas à vous renseigner «la création n'a pas de limite» aiment-elles rappeler.

Exposants : «Métal Spirit» Nancay, «Ferré Denis, peintre-décorateur, spécialisé en trompe-l'oeil» Mont-Prés-Chambord, «Atelier Bijoux Gemmes, J.Thibault» Cheverny, «Oh12, C.Darblade» Saint-Claude-de-Diray.

Ouverture lundi, mardi, mercredi et dimanche de 10 h 30 à 19 h. Vendredi et Samedi de 14 h à 19 h

8 rue du Chêne des Dames 41700 Cheverny Contact : J. Thibault 06 60 52 54 32. C.Darblade 06 74 02 94 47

Etat civil

Naissances :

Germain Castille	24 avril
Puget Flore	16 juin

Mariages :

Hatton Benjamin et Hurel Mélanie	28 Mai
Lecoq-Vallon Hubert et Doumerc Stéphanie	11 juin
Revol Guillaume et Hureau Laura	29 juin
Peyroche D'arnaud De Sarazignac Louis et Huet De Froberville Jeanne-Marie	16 juillet

Décès :

Huet née Cau Rolande	21 avril
David Francis	12 Juin

Prévention caniculaire

Les beaux jours sont enfin arrivés ; nous ne sommes pas encore dans un schéma caniculaire mais si tel était le cas dans les semaines à venir nous encourageons les personnes de plus de 60 ans ainsi que les personnes les plus fragilisées, si elles le souhaitent à se faire connaître rapidement en Mairie. Quelques principes de bases à appliquer : ne pas sortir en pleine chaleur, boire de l'eau, s'humidifier la peau soit avec de l'eau ou un brumisateuse. En cas de malaise dû à la chaleur selon le degré de gravité prévenir son médecin, ou son pharmacien.

Agenda

Première édition du Festival Va Jouer Dehors !

Place de l'église à Cheverny.

Festival de musique classique en plein air.

Mercredi 17 et vendredi 19 août à 20 h 30

L'Ombra, Ugo Bottachiarì

Samedi 27 août

19 h 30 : « 24 Fleurs du Mal » Compagnie

du théâtre du Tricorne

21 h : Simon Denizart Trio

festivalvajouerdehors.com

Vide grenier – Brocante

Le 28 août

Organisé par l'ESCCC football

Au terrain de Football de Cour-Cheverny

Tél. : 02 54 79 93 30 ou 06 60 85 09 39

Forum des Associations

Le 3 septembre de 9 h 30 à 17 h

Au gymnase et à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Organisé par l'ESCCC en présence des associations des deux communes Cheverny et Cour-Cheverny

Amicale des loisirs : Loto

Dimanche 18 septembre.

Salle des fêtes de Cheverny.

Ouverture des portes à 13 h 30.

Déjeuner dansant

Le 29 septembre

Organisé par le Club des seniors de Cheverny. Orchestre de Christian William. Tarif 30€. Inscription avant le 8 septembre auprès de M. Gérard Corbeau Tél : 02 54 79 25 59

Fête des vendanges

Le 10 septembre : Cheverny fête son nouveau millésime, en invitant les amateurs à venir le découvrir (et à redécouvrir les appellations Cheverny et Cour-Cheverny avec des millésimes précédents). Cette journée conviviale offre promenades en âne, randonnée dans les vignes, « Echappée à vélo » le matin, dégustation et pour clôturer, des concerts gratuits sur la place de Cheverny avec Skawax, Anita Farmine, Romtom, Oldelaf, Ours et Pierre Souchon,...

www.fetedesvendanges.net



Le jour de la nuit

En France, en 10 ans, le nombre de points lumineux a augmenté de 30 % et, dans la même période, il y a eu une forte augmentation de la durée d'éclairage.

Actuellement, la puissance installée totale pour l'éclairage public représente l'équivalent de la production de deux réacteurs de 1 000 MW. L'éclairage public représente jusqu'à 50 % des consommations d'électricité d'une commune.

Cheverny s'est engagé, depuis plusieurs années, dans la gestion modulée de son éclairage en éteignant une partie de la nuit et participe à nouveau, le week-end du **8 octobre 2016**, à l'opération de sensibilisation à la pollution lumineuse « le jour de la nuit » en éteignant complètement ses points lumineux.

Un référent social à votre écoute

Pour répondre au mieux aux conditions d'accès aux services sociaux, Agglopolys a décidé de mailler son territoire d'un référent élu par commune, M. Chadenas Jean-Claude, référent CIAS pour Cheverny peut vous orienter dans vos démarches (prendre rendez-vous en mairie).

Conseil des sages

Le Conseil des Sages propose de vous aider gratuitement, dans vos démarches administratives, rédaction de courrier, etc. Permanence de 15 h à 17 h **le 13 septembre** à salle annexe de la mairie.

Programme* de l'Echo du Caquetoire les 5, 6 et 7 août 2016

Vendredi 5 août

14 h à 19 h : Exposition d'artistes, d'artisans locaux
Lieu : place de l'église, sous le Caquetoire.

14 h à 19 h : Atelier animation récup, point info sur le compostage et le tri sélectif par les animatrices de Val-éco et les ambassadeurs du tri d'Agglopolys. Vous saurez tout sur le compostage et apprendrez en vous amusant à recycler. Lieu : place de l'église.

14 h 30 : Inauguration du Festival
Place aux jeunes ! Jimmy Far, jeune musicien inaugurera le festival avec des reprises connues de tous !
Lâcher de clowns par les enfants du Centre de Loisirs de Contres
Lieu : place de l'église - durée : 30 mn.

15 h 30 : Oups ! par la Artcadabra Cie
Antioche et Zegora, un duo burlesque détonant, magiciens à l'ancienne, unique et décalé. Magie, théâtre, music-hall, amour et conflits, ils mélangent tout ça savamment dans leur chapeau magique. Des clowns pimpants, attachants et enthousiasmants à voir en famille ! Lieu : place de l'église - durée : 1 h.

17 h : Jack et le haricot magique par la Cie Jean et Faustin
Lecture-spectacle de ce conte populaire avec manipulation d'objets et musique où le public devient spect-acteurs !
Lieu : place de l'église - durée : 40 minutes, suivi d'un échange avec les enfants.

18 h : Les MiZérables par le Krizo Théâtre
Théâtre masqué pour tout public. Deux gars, une fille : elle, elle lit les misérables de Victor Hugo, eux ne sont que peu intéressés. Mais ensemble, le jeu va vite prendre le pas sur la lecture. C'est la rencontre explosive de la commedia dell'arte et du roman épique ! Lieu : place de l'église - durée : 59 mn.

20 h 30 : La flûte enchantée par la Cie l'Intruse
Conte, musique et magie. Une conteuse, des musiciens et chanteurs lyriques, un spectacle de magie pour éveiller les jeunes esprits à la grande musique et passer un moment inoubliable en famille ! Lieu : place de l'église - durée : 50 mn.

Samedi 6 août

14 h à 19 h : Exposition d'artistes, d'artisans locaux
Lieu : place de l'église, sous le Caquetoire.

14 h à 19 h : Atelier animation récup, point info sur le compostage et le tri sélectif par les animatrices de Val-éco et les ambassadeurs du tri d'Agglopolys. Vous saurez tout sur le compostage et apprendrez en vous amusant à recycler. Lieu : place de l'église.

15 h : Chaque chose en son temps par la Cie Jean et Faustin
Solo de théâtre burlesque. De son bilan de compétences, Mlle Jeannette Carrière a surtout retenu l'expression: « Chaque chose en son temps » Avec quelques objets en main, Jeannette se lance dans une vente à domicile, avec enthousiasme et maladresse. Mais Jeannette vend plus que ses propres objets au public, elle vend son cœur et livre, malgré elle, ses questionnements sur le monde et "les temps qui courent" qu'elle n'arrive pas à saisir !
Lieu : place de l'église - durée : 50 mn.

16 h : L'homme fort par la Cie Bitonio
Marionnette. Un marionnettiste allumé s'obstine à vouloir ressusciter des êtres disparus. Il a imaginé et fabriqué une créature dotée d'une force surnaturelle afin de l'aider dans son ouvrage. L'homme Fort revisite des mythes cinématographiques tels que "Frankenstein", "Conan le Barbare" ou encore le célèbre conte de "La Belle et La Bête"... Lieu : place de l'église - durée : 40 mn.

17 h : Bonbon chante les perles par la Cie Telkélé
Cabaret Décalé. Jaqueline Maillan, Ginette Garcin, Francis Blanche, Boby Lapointe, Patachou. Bonbon reprend leurs chansons tragico-comiques sans complexe ni retenue. Bonne Humeur et Rire font le déplacement à chaque concert, c'est dire !...
Lieu : place de l'église - durée : 1 h 20.

18 h 45 : Don Quichotte par la Cie Heka Cirque
De la chaleur de la sciure à la lumière de la piste. Dérivant de châteaux en chapiteaux. Don Quichotte, Sancho et Dulcinée vous transportent dans une aventure inédite à la frontière du cirque, du théâtre et de la musique. Lieu : place de l'église - durée : 50 mn.

20 h 30 : Marco Linando Quartet
Venez vibrer et danser au rythme de la musique brésilienne
Une musique entraînante aux rythmes du Nordeste brésilien, aromatisée d'un léger swing jazzy !!
Lieu : place de l'église - durée : environ 2 h 30.

Dimanche 7 août

14 h à 19 h : Exposition d'artistes, d'artisans locaux
Lieu : place de l'église, sous le Caquetoire.

14 h à 19 h : Atelier « objectif Zéro pesticide avec le CDPNE » Comité départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

15 h : Carmen Murdered Again par le théâtre des cerises
Opéra rock Forain. Carmen est courtisée par deux prétendants et décide de départager les deux hommes au cours d'une corrida où l'un d'eux sera le taureau et l'autre le toréador.
Entre concert rock, happening et entresort forain, voici une version sur-condensée à la fois virtuose et délirante du chef d'œuvre de Bizet... Lieu : place de l'église - durée : 45 mn.

16 h 30 : L'homme fort Cie Bitonio
Marionnette. Un marionnettiste allumé s'obstine à vouloir ressusciter des êtres disparus. Il a imaginé et fabriqué une créature dotée d'une force surnaturelle afin de l'aider dans son ouvrage. L'homme Fort revisite des mythes cinématographiques tels que "Frankenstein", "Conan le Barbare" ou encore le célèbre conte de "La Belle et La Bête"... Lieu : place de l'église - durée : 40 mn.

17 h 30 : AntiFiasco
Rock/Folk. Anti-Fiasco est au folk-rock ce que le spaghetti est au western. Armés d'une scie musicale, d'un cajón (percussion sud-américaine), de guitares parfois énervées et d'une bonne dose d'autodérision, Anti-Fiasco invite à une chevauchée aux accents rock et country dans un désert aride, mais tout sauf inhospitalier !
Lieu : place de l'église - durée : 1 h 15.

19 h : Apéritif offert par les viticulteurs de Cheverny
Lieu : place de l'église

20 h 30 : Le cuirassé Potemkine par la Cie Tout en Vrac
Théâtre de rue. Manipulant sans relâche machineries et dispositifs scéniques, deux comédiens et deux manipulateurs s'acharneront à faire revivre la vieille mécanique du cuirassé.
Lieu : chapiteau - durée : 1 h.

*En cas d'intempéries, les spectacles auront lieu sous chapiteau

L'ECHO DU CAQUETOIRE, Festival des arts de la rue de Cheverny

Adresse : Mairie de Cheverny, 41700 Cheverny

Tél mairie : 02 54 79 97 78 Mail : mairie.cheverny@orange.fr

Site internet : www.mairie-cheverny.com

ou www.echo-du-caquetoire.org

